

**DECISION DU PRESIDENT  
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

**DECISION N°2024.00226**

**VILLARS - DIVERSES VOIES OUVERTES À LA  
CIRCULATION PUBLIQUE - DEMANDE DE MISE EN ŒUVRE  
DE LA PROCÉDURE DE TRANSFERT D'OFFICE DANS LE  
DOMAINE PUBLIC MÉTROPOLITAIN ET OUVERTURE  
D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

VU le décret n°2017-1316 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 portant constitution de Saint-Étienne Métropole en Métropole, qui à ce titre, exerce de plein droit la compétence « création, aménagement et entretien de voirie » en lieu et place de ses communes membres,

VU l'article L.318-3 du Code de l'Urbanisme, disposant que « la propriété des voies privées ouvertes à la circulation publique, dans des ensembles d'habitations, peut, après enquête publique, suivant l'article R.318-10 du même code, ouverte par l'autorité exécutive de l'établissement public de coopération intercommunale et réalisée conformément aux dispositions du code des relations entre le public et l'administration, être transférée d'office sans indemnité dans le domaine public métropolitain sur le territoire de laquelle ces voies sont situées »,

CONSIDERANT que sur la commune de Villars, plusieurs voies de circulation s'avèrent en partie cadastrées sous domaine privé telles qu'indiquées dans le tableau ci-dessous :

Référence cadastrale	Adresse	Propriétaire
AD 294	Avenue de l'Industrie	Copropriétaires du lotissement le Breuil ouest
AH 230	Rue de Bel Air / Rue des Genêts	SCI les Genêts
AH 246	Rue de Bel Air	SCI les Genêts 2
AH 247	Rue des Genêts	SCI les Genêts 2
AH 290	Route du Plat Haut	Copropriété de la résidence du Plat Haut
AH 293	Route des Cyclotouristes	Copropriété de la résidence du Plat Haut
AH 294	Rue de Bel Air	Copropriété de la résidence du Plat Haut
AH 296	Rue de Bel Air	Copropriété de la résidence du Plat Haut
AH 297	Route du Plat Haut / Rue de Bel Air	Copropriété de la résidence du Plat Haut
AH 298	Route du Plat Haut / Route des Cyclotouristes	Copropriété de la résidence du Plat Haut
AH 301	Route du Plat Haut	Copropriété de la Résidence du Plat Haut

**RECU EN PREFECTURE**

Le 18 mars 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99\_AU-042-244200770-20231222-C20240022610

Date de mise en ligne : 18 mars 2024

Référence cadastrale	Adresse	Propriétaire
AD 294	Avenue de l'Industrie	Copropriétaires du lotissement le Breuil ouest
AH 230	Rue de Bel Air / Rue des Genêts	SCI les Genêts
AH 246	Rue de Bel Air	SCI les Genêts 2
AH 247	Rue des Genêts	SCI les Genêts 2
AH 290	Route du Plat Haut	Copropriété de la résidence du Plat Haut
AH 293	Route des Cyclotouristes	Copropriété de la résidence du Plat Haut
AH 294	Rue de Bel Air	Copropriété de la résidence du Plat Haut
AH 296	Rue de Bel Air	Copropriété de la résidence du Plat Haut
AH 297	Route du Plat Haut / Rue de Bel Air	Copropriété de la résidence du Plat Haut
AH 298	Route du Plat Haut / Route des Cyclotouristes	Copropriété de la résidence du Plat Haut
AH 301	Route du Plat Haut	Copropriété de la Résidence du Plat Haut
AH 309	Rue de Bel Air	Copropriétaires du lotissement la Taillée
AH 310	Rue de Bel Air	Consort Beny / Mondon
AH 342	Rue de Bel Air	Ensemble immobilier de la Feuilletière
AH 345	Rue de Bel Air	Ensemble immobilier de la Feuilletière
AK 552	Route du Plat Haut	Copropriétaires du lotissement Pible Sud
AO 157	Route du Plat Haut	Copropriétaires de l'immeuble Pible Ouest
AP 123	Chemin des Chênes	Copropriétaires du lotissement les chênes
AP 127	Chemin des Chênes	Copropriétaires du lotissement les chênes
AP 129	Chemin des Chênes	Copropriétaires du lotissement les chênes
AP 182	Chemin des Chênes	Consort Roy Armand
AP 183	Chemin des Chênes	Consort Roy Armand
AP 184	Chemin des Chênes	Consort Roy Armand

CONSIDERANT que la commune de Villars a délibéré en faveur de l'acquisition et du classement dans le domaine public des voies précitées lors de plusieurs conseils municipaux et notamment ceux du 04/02/1974 et du 22/06/2016,

CONSIDERANT qu'une mutation foncière amiable n'est pas envisageable, du fait de la dissolution des SCI les Genêts et les Genêts 2, de l'échec de l'ensemble immobilier de la Feuilletière à obtenir le quorum lors de son assemblée générale, du nombre important de propriétaires des lotissements Pible Sud, la Taillée, les Chênes et de la copropriété du Plat Haut,

CONSIDERANT que ces voies revêtent un intérêt manifeste pour la circulation publique par leur usage et notamment du fait que les transports en commun publics y circulent,

CONSIDERANT le caractère public de ces voies et les difficultés d'origine de propriété rencontrées, nécessitant la mise en œuvre de la procédure de transfert d'office précitée,

## **DECIDE**

### **ARTICLE 1**

Saint-Etienne Métropole met en œuvre la procédure de transfert d'office dans le domaine public métropolitain des parcelles précitées, constitutives pour partie des voies dénommées route du Plat Haut, rue de Bel Air, route des cyclotouristes, avenue de l'industrie, rue des Genêts, chemin des Chênes, sur la commune de Villars. Un plan d'alignement sera réalisé par un géomètre-expert afin de délimiter l'emprise exacte des voies concernées par ce transfert d'office.

**ARTICLE 2**

Monsieur le Président procédera à l'ouverture de l'enquête publique relative à cette procédure et nommera le commissaire enquêteur.

**ARTICLE 3**

La dépense correspondante sera imputée sur l'enveloppe financière « voirie » de la commune de Villars.

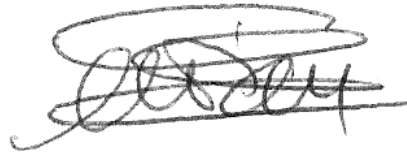
**ARTICLE 4**

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

**ARTICLE 5**

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 18/03/2024  
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', with a large, sweeping flourish above the name.

Gaël PERDRIAU